

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (4) :

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (3) :

A. LAURENDEAU, L. BRARD, E. AUDEBERT

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIER

OBJET : Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault et la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault - Achat de tondeuses autoportées et tracteurs

Dans un objectif d'optimisation de leurs investissements respectifs en gros matériel d'entretien des espaces verts, il serait pertinent que la Ville de Châtellerault et la Communauté d'agglomération se regroupent pour passer leurs marchés d'acquisition.

Il convient donc de former un groupement de commandes entre les deux collectivités.

VU l'article 28 de l'ordonnance 2015-899, relatif aux groupements de commandes ;

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appels d'offres (C.A.O) du groupement :

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la Ville de Châtellerault et de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault pour les achats de tondeuses autoportées et de tracteurs
- d'approuver la désignation de la Communauté d'agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la commune de Châtellerault,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°18

page 2/2

élus parmi ses membres ayant voix délibérative :

- titulaire : Gilles MAUDUIT
- Suppléant : Jean-Michel MEUNIER

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

9 AVR 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

